

\*La **Société civile des auteurs multimedia** rassemble réalisateurs, auteurs d'entretiens et de commentaires, écrivains, traducteurs, journalistes, vidéastes, photographes et dessinateurs. Ces créateurs font la richesse documentaire de la radiophonie, de l'audiovisuel et des nouveaux médias. La Scam les représente auprès du législateur, des producteurs et des diffuseurs. Elle discute, collecte et répartit leurs droits patrimoniaux, affirme leur droit moral et négocie leurs intérêts futurs. La Scam est au 5, avenue Vélasquez. F-75008 Paris. Téléphone **01 56 69 58 58** Fax 01 56 69 58 59 [www.scam.fr](http://www.scam.fr)

# Scam\*

## Brouillon d'un rêve audiovisuel

*Bourse d'aide à l'écriture des documentaires de création*

**Objet >** Le dispositif privé *Brouillon d'un rêve* est destiné aux auteurs, membres ou non de la Scam, porteurs de projets de **documentaires de création ou essais**, de forme **unitaire exclusivement**, court, moyen ou long-métrage, destinés à la télévision, au cinéma notamment.

**Les formes principalement dramatiques ou musicales, relevant du répertoire de la Sacd et de la Sacem ne sont pas éligibles.** L'aide à la création *Brouillon d'un rêve* n'est pas accessible aux films déjà réalisés ou en cours de finalisation. Les projets sont déposés par les auteurs, aucune suite n'est donnée aux demandes déposées par une structure de production.

**Dotation >** Le budget annuel est de **435.000 euros**. Le montant max. accordé est de **6.000 euros par projet**.

**Calendrier >** À compter du **5 janvier 2016**, les auteurs bénéficient d'un **service de candidature en ligne** sur le site de la Scam, selon le calendrier d'inscription suivant : **tous les deux mois, du 20 au 30**, de janvier à novembre, excepté en juillet, du 5 au 15. **Une première ouverture d'inscription en ligne aura exceptionnellement lieu du 5 au 15 janvier 2016, pour la plénière de mars 2016.** Les auteurs peuvent désormais présenter directement la version la plus aboutie de leur projet, et obtenir une réponse dans les 5 mois.

- ▶ Du **20 au 30** janvier pour la plénière de mai
- ▶ Du **20 au 30** mars pour la plénière de juillet
- ▶ Du **20 au 30** mai pour la plénière de septembre
- ▶ Du **5 au 15** juillet pour la plénière de novembre
- ▶ Du **20 au 30** septembre pour la plénière de janvier
- ▶ Du **20 au 30** novembre pour la plénière de mars
- ▶ Du **20 au 30** janvier pour la plénière de mai

**Dossier >** Le projet, en langue française, devra être transmis **via le formulaire d'inscription en ligne sur le site de la Scam** au format PDF (fichier unique, format A4, 15 pages maximum, et dont le poids n'excèdera pas 5 Mo) comprenant :

- une lettre de présentation à l'attention du jury
- une note d'intention de réalisation
- un synopsis
- l'état d'avancement et moyens à mettre en œuvre, l'usage qui serait fait de la bourse.

**Les éléments suivants devront également obligatoirement être transmis durant cette inscription :**

**Un résumé** du projet (5 l. max.), **un cv / filmographie par auteur** (au format PDF).

**Un lien éventuel** vers des Images/sons (actif 5 mois, max. 15') pourra être renseigné (choix de rushes du tournage ou d'un extrait de documentaire préexistant -en cas de forte résonance avec le projet en devenir- ou autres éléments pertinents comme bande-son, prises de vues).

**Aide à la création musicale :** La Sacem et la SCAM ont souhaité encourager ensemble la création de musique originale pour les documentaires de création « Brouillon d'un rêve ». **Informations :** <https://aide-aux-projets.sacem.fr/nos-programmes-aide/aide-a-la-creation-de-musique-originale---documentaire-via-le-programme--brouillon-dun-reve--de-la-scam/consultation> (deux commissions par an)

**Règlement >** **Un lauréat ne peut être admis à concourir à nouveau qu'après avoir achevé le projet encouragé.** **La bourse Brouillon d'un rêve ne peut être obtenue que trois fois (tous répertoires confondus).** Les lauréats sont appelés à transmettre à la Scam, dans l'année qui suit, l'état d'avancement de leur projet. Ils s'engagent également à faire figurer aux génériques des œuvres terminées la mention du soutien de la Scam, à faire participer la Scam dans la mesure du possible à la négociation du contrat de production, bénéficiant gratuitement des conseils juridiques de la Scam, à déclarer l'œuvre au répertoire de la Scam et à remettre trois exemplaires de l'œuvre aidée pour conservation.

---

Responsable de l'aide à la création **Lise Roure** 01 56 69 58 40

Chargée d'aide à la création **Caroline Chatriot** 01 56 69 58 44 [brouillondunreve@scam.fr](mailto:brouillondunreve@scam.fr)